

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2016

PROVINCE DE QUÉBEC,
COMTÉ DE LOTBINIÈRE,
MRC DE L'ÉRABLE,
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS,

À une session extraordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le mardi 23 août 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

1-M.Frédéric Bédard
2-M. François Parent
3-Mme Caroline Lemay

4-M.Nicolas Mercier
5-M.Yvan Tanguay
6-

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La secrétaire-trésorière, Madame Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 h 30.

Cette séance spéciale a été convoquée par avis écrit à chacun des membres du conseil. Il sera pris en considération le sujet suivant :

- 1) Demande d'approbation d'un projet de construction au 1735, rue Dublin.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

R-210-08-2016 Proposé par la conseiller François Parent

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

2- DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION AU 1735, RUE DUBLIN

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de construction a été reçue et analysé par le comité consultatif d'urbanisme le 9 août 2016 afin de construire une résidence de 32' x 32' d'un étage et demi ainsi qu'un garage détaché de 25' x 24';

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de modification du projet a été reçue afin de modifier l'implantation initialement proposée des bâtiments et de modifier le choix des matériaux de revêtement de la toiture et des murs.

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification de l'implantation vise de rapprocher les bâtiments de 6 pieds en direction de la rue par rapport à la demande initiale;

CONSIDÉRANT QUE les types de matériaux et les choix de couleurs pour les matériaux de construction sont remis au comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification est visée par le règlement No. 140-2014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) du secteur patrimonial du village d'Inverness;

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification au projet respecte les objectifs décrits par le comité lors de la rencontre du 9 août 2016;

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2016

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié et formulé par écrit sa recommandation à l'égard de la présente demande de modification en tenant compte de l'atteinte des objectifs et l'application des critères pertinents prévus par le règlement;

R-211-08-2016 Proposé par le conseillère Caroline Lemay

Que le conseil municipal accepte cette demande de modification au permis pour la construction avec les recommandations suivantes :

- l'installation des matériaux pour le revêtement extérieur des bâtiments devra se faire selon les recommandations du fabricant.
- la couleur des poteaux prévus en façade du garage devra être la même que celle prévue pour les poteaux de la résidence.
- la couleur du soffite de toit pour les bâtiments devra être de couleur pâle afin de s'harmoniser avec les autres couleurs choisies par le demandeur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

3-PÉRIODE DE QUESTIONS

4- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-212-08-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que l'assemblée extraordinaire soit levée à 19H45 heures.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

Maire

Secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Secrétaire-trésorière